

# L'invention du vocabulaire de l'équitation académique en France

XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles

par : Corinne Delhay et Jean-Christophe Pellat

---

Colloque de Montbrison 24 sept – 2 oct 1994

DE PEGASE A JAPPELOUP  
CHEVAL ET SOCIETE



# L'INVENTION DU VOCABULAIRE DE L'ÉQUITATION ACADEMIQUE EN FRANCE XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> SIECLES

par Corinne Delhay  
Jean-Christophe Pellat

## Introduction

Notre étude du vocabulaire de l'équitation se place dans un cadre doublement limité, historiquement et géographiquement. Nous nous intéressons aux allures naturelles et artificielles (ou *airs*) de l'équitation académique, telles qu'elles ont été définies, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, à partir de l'enseignement des maîtres italiens du XVI<sup>e</sup> siècle.

Après avoir retracé, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'histoire des pratiques de l'équitation académique, en les mettant en relation avec les théories de l'art équestre en Italie, puis en France, nous définirons les différentes allures et figures équestres. Puis nous présenterons l'histoire des termes désignant ces allures et ces airs académiques, et, pour étudier les rapports entre "*Cheval et société*", nous examinerons aussi l'émancipation de ces "*termes de manège*", qui se manifeste par leur utilisation dans le vocabulaire français général, soit par extension, soit par changement de sens.

## 1. Cadre historique et théorique

Bien que l'on connaisse l'existence, au XV<sup>e</sup> siècle, d'un ouvrage du roi du Portugal Duarte, connu sous le titre *Le Livre de l'enseignement du bien chevaucher* (1534), c'est véritablement en Italie que naît à l'époque de la Renaissance une école moderne, scientifique et artistique d'équitation. Sans doute ne faut-il pas mésestimer le rôle qu'a pu jouer dans ce renouveau l'occupation espagnole de Naples qui a fourni à

l'Italie des chevaux andalous particulièrement doués pour les exercices de la "Haute Ecole". C'est donc sous l'impulsion de quelques grands écuyers, ou plutôt *cavalerices*, que l'équitation tend à devenir un art en soi et non plus une activité d'extérieur, instinctive et utilitaire enseignée par la tradition orale. Qui sont ces précurseurs italiens ?

### 1.1. Les précurseurs italiens

Deux villes italiennes se disputent la paternité de cette renaissance. C'est à Ferrare que Cesare Fiaschi (15??-vers 1575) crée en 1534 ou 1539 une académie équestre où il avait la particularité de dresser en musique. Il publie en 1556 un *Trattato dell'imbrigliare, maneggiare e ferrare cavalli*, dont la traduction française (*Traité de la manière de bien embrider, manier et ferrer les chevaux*), publiée à Paris en 1564, est dédiée à Henri II. C'est d'ailleurs Henri II qui fit ouvrir à Paris la première académie équestre française en 1547. Mais le premier écrivain équestre connu est le napolitain Federico Grisone (15??-vers 1570) qui publie en 1550 *Gli ordini di Cavalcare*, ouvrage qui sera traduit en français sous le titre de *L'écurie du sieur Grison* dès 1559. Et c'est encore à Naples que Jean-Baptiste Pignatelli, disciple de Grisone et de Fiaschi, forme à son tour ceux qui seront les fondateurs de l'école française : le chevalier de Saint-Antoine, futur Grand Ecuyer d'Henri IV, Salomon de La Broue, qui fut son élève pendant 5 ans et Antoine de Pluvinel de la Baume qui, après avoir étudié 7 ans auprès de lui (de 10 à 17 ans), devient l'Instructeur de trois rois : Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Mais rapidement les écuyers français vont, chacun à leur manière, innover et se démarquer de l'enseignement reçu, au point que Saurel a pu écrire que, dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle "la France commençait à donner des leçons après en avoir reçu"<sup>1</sup>. Examinons plus en détail la naissance de cette équitation "à la française".

### 1.2 Naissance de l'équitation française

Salomon de La Broue (v.1552-1602) passe pour le "père" (Saurel, p. 213) ou le "restaurateur" de l'équitation française. Il publie en 1594 *Le cavalier francois*. L'originalité de La Broue est de prôner un dressage en douceur pour amener le cheval à comprendre ce qui lui est demandé par des aides parfaitement accordées. Il se démarque ainsi des méthodes brutales des Italiens qui utilisent fouets, cravache, éperons pointus, caveçons cloutés et barres de fer ; en revanche, Pierre de la Nouë (158?-16??), auteur en 1620 de *La Cavalerie française et italienne*, se révèle beaucoup plus proche de ces pratiques... énergiques.

Antoine de Pluvinel (1555-1620) passe pour le "fondateur" de l'école française : il forme plus de cavaliers qu'il ne prend de temps à rédiger une méthode, mais nous possédons néanmoins son *Instruction du Roy* qui prend la forme originale d'un dialogue entre le Maître et le jeune Louis XIII. Le texte de cet ouvrage fut publié de façon posthume en 1625 par son disciple Menou de Charnizay, auteur lui-même de *Pratique du cavalier* (1612). Pluvinel, comme La Broue, estime que les résistances que le cheval oppose ne sont pas dues à sa volonté, mais au fait qu'il ne comprend pas ce qu'on attend de lui. Il faut donc lui "travailler la cervelle" en créant des automatismes par tout un jeu de récompenses et en n'imposant jamais de trop longues séances de dressage. En créant la méthode de dressage aux deux piliers, Pluvinel évitait non seulement les brutalités excessives, mais épargnait aussi la vie des cavaliers et la santé des chevaux, et surtout rendait possible le dressage des chevaux moins "doués" naturellement que ceux dont avaient disposé les maîtres italiens. On perçoit dans l'ouvrage de Menou de

Charnizay que les méthodes de dressage ont changé, non seulement pour des raisons idéologiques, mais aussi en raison de la pénurie de bons chevaux de manège (1612, p. 28) : “notre méthode est la plus briefve & la moins périlleuse pource que le cavalier met tout son soing à espargner sa peine, à conserver les jambes de son cheval & luy travailler fort la cervelle, au lieu que les autres [i.e les Italiens] luy travaillent les jambes & les reins”.

William Cavendish, duc de Newcastle (1592-1676), fait paraître en français en 1658 sa *Méthode nouvelle pour dresser les chevaux* traduite en anglais sous le titre *A general System of Horsemanship in All its branches* (1667). Newcastle s’est rendu célèbre par son hostilité à la méthode des piliers de Pluvinel. Il préconise le travail de la tête au mur sur deux pistes et milite pour la recherche de l’impulsion et du mouvement en avant. Cet Anglais a eu bien du mal à convaincre ses compatriotes de l’intérêt de l’équitation académique de manège.

### 1.3 Au XVIII<sup>e</sup> siècle

Le manège de Versailles, créé en 1680 par la réunion de la Grande et de la Petite Ecurie, contribue à dispenser l’enseignement académique. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on retiendra les noms de Du Vernet du Plessis, maître de Louis XIV, de son frère Du Vernet de la Vallée, d’Antoine de Vendeuil, maître de la Guérinière, et de, de Neuilly, maître des d’Abzac et de La Bigne. Malheureusement ces grands écuyers n’ont généralement pas laissé d’œuvre écrite et leur héritage ne nous est connu que par leurs disciples. Ainsi, Gaspard de Saunier (1663-1748), contemporain de La Guérinière, a été l’élève de ces grands maîtres du manège de Versailles. Il nous a laissé *La parfaite connaissance des chevaux* (sans date), les *Vrais principes de la cavalerie* (1749) et *L’Art de la Cavalerie*, publié à Paris, Amsterdam et Berlin en 1756. Il conserve de l’intérêt pour l’extérieur (guerre, courses) et passe pour un spécialiste du saut d’obstacle. Il reste célèbre pour avoir gagné le pari de Mantoue en faisant monter 32 marches à son cheval barbe, le Singe. Du côté de l’équitation académique, Montfaucon de Rogles (1717-1760), dont le *Traité d’équitation* est paru en 1778, a beaucoup influencé les sauts d’école de l’Ecole espagnole de Vienne.

Mais c’est surtout François Robichon de La Guérinière (1688-1751), le “père de l’équitation française”, qui a contribué à fixer les principes aussi bien que le lexique de l’équitation académique. En 1715, il ouvre une académie à Paris et ses principes sont appliqués même au Manège de Versailles dont il n’est pourtant pas écuyer. Il est l’auteur de *L’école de cavalerie*, ouvrage publié en 1733 et dont *Les éléments de cavalerie* de 1740 sont un résumé. La Guérinière réproche toute brutalité de dressage, en particulier dans l’utilisation du caveçon. La pédagogie est adaptée à chaque cheval, et repose fondamentalement sur l’assouplissement du cheval : il est l’inventeur de la leçon de “l’épaule en dedans”. Quant au cavalier, ses aides sont légères, il recherche l’équilibre, la souplesse et l’élégance. Pour la Guérinière, les allures artificielles et les airs relevés sont la pierre de touche de l’art du dressage.

Enfin, Dupaty de Clam (1744-1782) construit une équitation scientifique à la façon des savants du siècle des Lumières. Il nous a laissé, entre autres, une traduction du *Traité d’Equitation* de Xénophon (1771) et un *Traité sur l’Equitation* (1772).

Ainsi, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l’équitation académique française a acquis un grand renom. C’est un art à part entière auquel les Anglais reprochent son caractère

artificiel. Le débat s'instaure en France même, comme en témoigne l'opposition d'un Dauvergne aux principes de Montfaucon. La création de l'École militaire par Dauvergne, à l'époque de Louis XV, en 1751, puis de Saumur en 1771, marque le retour à une conception plus utilitaire de l'équitation. L'institution de l'École militaire nuisit beaucoup aux Académies car l'enseignement qui y était dispensé à cinq cents gentilshommes pauvres était gratuit.

## 2. Allures et figures équestres

### 2.1. Airs et allures : la typologie de La Guérinière

La Guérinière<sup>2</sup> a arrêté, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le classement le plus élaboré des allures du cheval et des airs de manège. Après avoir présenté leurs définitions suivant la typologie de ce "*père de l'équitation française*", nous effectuerons un reculer historique, suivi d'un avancer prospectif, pour évoquer l'origine de ces pratiques et leur destinée aujourd'hui.

#### 2.1.0. Définitions préalables

Il convient de distinguer les *allures* du cheval, qu'il prend naturellement, qu'elles soient normales ou défectueuses, et les *airs*, qu'on lui apprend au manège. L'allure est le "*Train, [la] marche d'un cheval*" (*Encyclopédie*) ; l'air, "*c'est la cadence & l'attitude propre aux différens mouvemens qu'on fait faire au Cheval, lorsqu'il manie*" (LG 1754, p. 11), ou bien l'"*action que fait un cheval de manège*" (Richelet 1680).

La Guérinière a formulé une définition complète qui associe les airs et les allures, en distinguant les allures naturelles et les allures artificielles<sup>3</sup> :

*"Les chevaux ont deux sortes d'allures ; savoir, les allures naturelles, & les allures artificielles.*

*Dans les allures naturelles, il faut distinguer les allures parfaites, qui sont, le pas, le trot & le galop ; & les allures défectueuses, qui sont, l'amble, l'entre-pas ou traquenard, & l'aubin.*

*Les allures naturelles & parfaites son [t] celles qui viennent purement de la nature, sans avoir été perfectionnées par l'Art.*

*Les allures naturelles & défectueuses, sont celles qui proviennent d'une nature foible ou ruinée.*

*Les allures artificielles, sont celles qu'un habile Ecuyer sait donner aux Chevaux qu'il dresse, pour les former dans les différens airs, dont ils sont capables, & qui doivent se pratiquer dans les manèges bien réglés"* (LG 1751, p. 74).

#### 2.1.1. Allures naturelles parfaites

Le pas, le trot et le galop sont bien connus. Leurs définitions au XVIII<sup>e</sup> siècle diffèrent des nôtres.

**1. Pas :** "*Le Pas, est l'action la moins élevée, la plus lente, & la plus douce de toutes les allures d'un Cheval. Dans le mouvement que fait un Cheval lorsqu'il va le pas, il lève les deux jambes qui sont opposées & traversées, l'une devant, l'autre derrière. (...) en sorte que dans le pas, il y a quatre mouvemens*" (LG 1751, p. 75)

*"Il y a deux sortes de Pas, le Pas de Campagne & le Pas d'École. Le premier est l'allure la plus douce & la plus commode ; (...). Le Pas d'École, est un petit Pas raccourci & rassemblé, dont on se sert pour faire la bouche d'un Cheval, pour lui faire fortifier la mémoire, & pour le confirmer dans l'obéissance de la main & des jambes, (...)"* (LG 1754, p. 200 et 201).

**2. Trot :** c'est l'allure peut-être "la plus naturelle" selon Buffon (*Histoire naturelle, Cheval*).

"L'ACTION que fait le cheval qui va au trot, est de lever en même temps les deux jambes qui sont opposées traversées ; savoir, la jambe droite de devant avec la jambe gauche de derrière, & ensuite la jambe gauche de devant avec la droite de derrière. La différence qu'il y a entre le pas & le trot, c'est que dans le trot, le mouvement est plus violent, plus diligent & plus relevé (...)" (LG 1751, p. 75).

**3. Galop :** "LE GALOP est l'action que fait le Cheval en courant. C'est une espèce de saut en avant ; car les jambes de devant ne sont point encore à terre, lorsque celles de derrière se lèvent ; de façon qu'il y a un instant imperceptible où les quatre jambes sont en l'air (...)" (LG 1751, p. 75).

LG "distingue deux sortes de Galop ; sçavoir le Galop raccourci, qui est celui de Manège, qu'on appelle ordinairement Galopade ; & le Galop étendu ou Galop de chasse. (...)" (1754, Ch. XI. *De la Galopade*, p. 239)

### 2.1.2 Allures naturelles défectueuses.

Deux allures défectueuses, l'amble, le plus connu, et l'aubin, sont bien définies, alors que l'entrepas est moins clairement situé.

**1. L'Amble** "est une allure plus basse que celle du pas, mais infiniment plus allongée, dans laquelle le Cheval n'a que deux mouvemens, un pour chaque côté, de façon que les deux jambes du même côté, celle de devant & celle de derrière se lèvent en même tems, & se portent en avant ensemble, & dans le tems qu'elles se posent à terre, aussi ensemble, elles sont suivies de celles de l'autre côté, qui font le même mouvement, lequel se continue alternativement" (LG 1751, p. 77).

**2. L'Entre-pas,** "qu'on appelle aussi Traquenard, est une espèce de tricotement de Jambes, qui tient de l'Amble rompu" (La Guérinière 1754, p. 168).

G. de Saunier (1756, p. 195) ignore l'entrepas et emploie le terme *Trachnard* pour désigner l'Aubin. On n'emploie plus aujourd'hui le terme d'*entrepas*, et le traquenard désigne un "trot décousu ou désuni, dans lequel les battues diagonales sont dissociées" (FFE : *Manuel officiel de préparation aux examens fédéraux d'équitation*, 1988).

**3. L'Aubin :** "On appelle Aubin, une allure dans laquelle le Cheval en galopant avec les jambes de devant, trote ou va l'amble avec le train de derrière. (...) allure qui est très-vilaine (...)" (LG 1751, p. 77).

Les deux dernières allures "sont beaucoup plus défectueuses que l'amble ; on a appelé ces mauvaises allures des trains rompus, désunis ou composés : l'entrepas tient du pas et de l'amble, et l'aubin tient du trot et du galop" (Buffon, *Histoire naturelle*, 1804, t. IV, p. 27).

### 2.1.3 Allures artificielles : airs bas et relevés

Les allures artificielles s'apprennent et se pratiquent au manège académique. Elles dérivent des allures naturelles ; les airs relevés, notamment, découlent des sauts naturels du cheval. Ainsi, "dans la cabriole, le cheval bondit sur place et décoche une ruade" (E. Saurel, 1990, p. 210, note 1).

"Les mouvemens artificiels sont tirés des naturels, & prennent différens noms, suivant la cadence & la posture que l'on donne aux chevaux dressés au manège qui leur est propre.

*Il y a, selon l'usage ordinaire, deux sortes de manéges, le manège de Guerre, & celui de Carriere, ou d'Ecole. (...) Par manège de Carriere ou d'Ecole, on doit entendre celui qui renferme tous les airs inventés par ceux qui ont excellé dans cet Art, (...)” (LG 1751, p. 79).*

La Guérinière distingue des airs bas et des airs relevés, selon la position du cheval par rapport au sol : *“Les airs qu'on appelle Bas, sont ceux des Chevaux qui manient près de terre. Les airs relevés sont ceux des Chevaux, dont les mouvemens sont détachés de terre”*. (ibid.)

### I. Les “airs bas ou près de terre”

La Guérinière distingue neuf airs bas : *“Les airs des Chevaux qui manient près de terre, sont, le Passage, le Piafer, la Galopade, le Changement de main, la Volte, la demi-Volte, la Passade, la Piroüette, & le Terre-à-terre” (LG 1751, p. 79).*

Certains de ces airs bas, en particulier les trois premiers, représentent l'exploitation en manège d'une ou plusieurs allures naturelles, où la cadence joue un rôle déterminant. Ainsi, le passage est *“un pas ou un trot mesuré & cadencé”*<sup>4</sup>, pour le trot ; il *“doit être beaucoup plus raccourci, plus soutenu, & plus écouté que le trot ordinaire”* (LG 1751, p. 79). La galopade, quant à elle, est un *“galop de Manège”* (LG 1751, p. 80).

**1. “Passage, qu'on appelloit autrefois, Passége, du mot italien, Spasseggio, qui signifie Promenade. C'est un pas ou un trot mesuré & cadencé. Il faut dans ce mouvement qu'un Cheval tienne plus longtems ses jambes en l'air, l'une devant & l'autre derriere, croisées & opposées comme au trot ; mais il doit être beaucoup plus raccourci, plus soutenu, & plus écouté que le trot ordinaire ; en sorte qu'il n'y ait pas plus d'un pié de distance entre chaque pas qu'il fait ; c'est-à-dire, que la jambe qui est en l'air, se pose environ un pié au-delà de celle qui est à terre”** (LG 1751, p. 79). C'est une *“façon de cheminer d'un pas d'escole aduerty & limité tant sur les voltes que par le droict”* (La Broue 1612, p. 10).

**2. Piafer :** *“Lorsqu'un cheval passage dans une place sans avancer, reculer ni se traverser, & qu'il leve & plie les bras haut & de bonne grace dans cette action ; on appelle cette démarche Piaffer”*. (LG 1751, p. 79-80).

La Guérinière 1754 (p. 232) compare passage et piaffer : *“LE PASSAGE est un mouvement de Trot raccourci, soutenu, relevé du devant, avancé & continué d'une mesure égale. L'action du Cheval au Passage est la même qu'au Piaffer ; en sorte que pour avoir une idée juste de l'un & de l'autre, il faut regarder le Piaffer comme un Passage dans une place ; & le Passage est une espece de Piaffer, dans lequel le Cheval avance environ un pied à chaque mouvement ; ce qui en fait la différence”*.

**3. Galopade :** *“La galopade ou le galop de Manège, est un galop uni, bien ensemble, raccourci du devant, & diligent des hanches ; c'est-à-dire, qui ne traîne pas le derriere, & qui produise par l'égalité des ressorts du Cheval cette belle cadence, qui charme autant les Spectateurs, qu'elle plaît au Cavalier”* (LG 1751, p. 80). La galopade correspond donc au *“maniement appelé, galop racourcy”* de C. Fiaschi (1564, f° 87).

Les quatre figures suivantes (n° 4 à 7) constituent des figures de dressage, importantes dans les carrousels, où le travail de la direction est essentiel.

### 4. Changement de main.

Le changement de main n'est pas seulement *“l'action que fait le Cheval lorsqu'il*

*change de pié*”, mais aussi *“le chemin que décrit le Cheval, lorsqu’il va d’une muraille à l’autre, en traversant le Manège, soit de droite à gauche, ou de gauche à droite”* (LG 1751, p. 80).

*“CHANGER DE MAIN est l’action que fait le Cheval avec les Jambes, lorsqu’il change de Pied, pour galopper sur le Pied droit, ou sur le Pied gauche. On entend aussi par changement de main, la ligne ou la piste que décrit le Cheval en traversant le Manège, d’une muraille ou d’une barrière à l’autre”* (La Guérinière 1754, p. 147).

On remarque, dans ces définitions, l’analogie des membres du cheval avec les membres du corps humain et la correspondance entre l’action du cavalier et celle du cheval : changer de main (action du cavalier) met en jeu les pieds et les jambes du cheval.

**5. Volte.** La Volte se pratique de deux façons différentes : *“C’est un rond, ou une piste circulaire sur laquelle on manie un cheval. Il y a des voltes de deux pistes, quand un cheval manie, marque un cercle des pieds de devant, & un autre de ceux de derrière. D’autres sont d’une piste, quand un cheval manie à courbettes & à cabrioles, ensorte que les hanches suivent les espauls, & ne font qu’un rond ou une ovale de costé ou de biais autour d’un pilier ou d’un centre”* (Furetière 1690 ; voir aussi l’Encyclopédie).

La volte telle que la définit La Guérinière diffère de la volte pratiquée, selon lui, en Italie : *“Il faut remarquer qu’on entend en Italie par volte, le cercle que décrit un Cheval qu’il va simplement d’une piste, & ce que nous entendons par volte, ils l’appellent Radoppio : mais en France, le mot de volte signifie aller de deux pistes de côté, le cheval formant deux cercles parallèles, ou un carré, dont les coins sont arrondis”* (LG 1751, p. 81 ; voir aussi LG 1754, p. 246-247).

Les auteurs français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles définissent la volte comme La Guérinière<sup>5</sup>. La volte pratiquée en France à cette époque diffère donc radicalement de celle que nous connaissons aujourd’hui, qui est un cercle tangent à la piste. La volte renversée est en revanche identique : *“Par volte renversée, on entend le chemin que décrit un Cheval qui va de deux pistes, avec la tête et les épauls du côté du centre ; & alors les piés de devant décrivent la ligne la plus près du centre, & ceux de derrière la plus éloignée ; ce qui est l’opposé de la volte ordinaire, où la croupe est du côté du centre de la volte”* (LG 1751, p. 81).

**6. La Demi-volte** *“est la moitié d’une volte, ou une espèce de demi-cercle de deux pistes. On fait les demi-voltes, ou dans la volte même, ou aux extrémités d’une ligne droite (...).*

*La demi-volte renversée, se fait comme le changement de main renversé, excepté que le cheval doit aller de deux pistes pour la demi-volte”* (LG 1751, p. 81).

**7. Passade**<sup>6</sup> : *“Faire des passades, c’est mener un Cheval sur une même longueur de terrain, en changeant aux deux bouts, de droite à gauche, & de gauche à droite, passant et repassant toujours sur la même ligne. Il y a des passades au petit galop, & des passades furieuses”* (LG 1751, p. 81 ; voir aussi Richelet 1680).

Comme le relève G. de Saunier (1756, p. 94), il y a peu de différences entre la demi-volte et la passade : [Parmi les manèges], *“Il y en a un autre que l’on appelle Passades ou Demi-voltes. Toute la différence qu’il y a entre les Passades & les Demi-*



*voltes, c'est que les Passades sont plus longues que les Demi-voltes*". Et Salomon de la Broue traitait déjà ensemble les "*passades & demy-voltes*" (1612, ch. XV à XVII).

8. La **pirouette** "*est une espece de volte, qui se fait dans une même place & dans la longueur du Cheval : la croupe reste dans le centre, & la jambe de derriere de dedans, sert comme le pivot au tour duquel tournent, tant les deux jambes de devant, que celles de dehors de derriere*" (LG 1751, p. 81).

Et, de même qu'à la volte correspond la demi-volte, à la pirouette correspond la demi-pirouette : "*La DEMI-PIROUETTE est une demi-Volte dans [la] longueur du Cheval. Les Hanches restent dans une même place, comme dans la Pirouette, & les Epaules forment le demi-cercle*" (La Guérinière 1754, p. 253-254). Pour Newcastle, "*Demy-Volte n'est que demy-Piroüette*", car elle requiert les "*mesmes aides*" (1658, p. 259).

9. Le **Terre-à-terre** termine la liste des airs bas : "*Terre à terre, le cheval entame toujours le chemin des deux jambes de dedans la volte ; les deux jambes de devant sont en l'air, comme au galop, & les deux jambes de derriere suivent lorsqu'il commence à abattre celles de devant ; en sorte, que le cheval a toutes ses quatre jambes en l'air au mesme temps, & il fait un saut en avant*" (Newcastle 1658, p. 42). La Guérinière, se référant à Newcastle, définit le Terre-à-terre comme "*un galop en deux tems, qui se fait de deux pistes*" (1751, p. 81) ; mais s'il fait partie des airs bas, il "*sert de fondement à tous les airs relevés, parce que généralement tous les sauts se font en deux tems, comme au terre-à-terre*" (LG 1751, p. 82 ; Montfaucon 1778 le recopie).

Le "*Manege terre-à-terre*" est un "*maniement plus bas et diligent que le galop ordinaire*" (La Broue 1612, p. 11).

## II. Les airs relevés (ou gaillards)

Les airs relevés sont des sauts "*plus détachés de terre que le terre-à-terre*" (LG 1751, p. 82). La Guérinière en compte sept, classés par ordre de difficulté croissante, "*savoir, la Pesade, le Mézair, la Courbette, la Croupade, la Balotade, la Capriole & le Pas-&-le-Saut*" (LG 1754, p. 135). Dans l'apprentissage des airs relevés au cheval, le cavalier suit, à l'exemple des Italiens, un ordre déterminé : il commence par les pesades, puis passe aux courbettes et aux balotades, pour aboutir aux caprioles (La Noue 1620, p. 128). Six airs relevés se répartissent en deux ensembles de trois airs de difficulté croissante (pesade, mézair, courbette ; croupade, balotade, capriole) ; quant au septième, le pas-&-le-saut, c'est un air composé de plusieurs airs simples.

1. La **pesade** (ou *posade*) est le fondement de tous les airs relevés. "*C'est le premier mouvement du cheval, lors qu'il leve les pieds de devant sans remuer ceux de derriere. C'est la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes & aux autres airs relevez*" (Furetière ; voir aussi Richelet).

"*La Pésade est un air, dans lequel le Cheval leve le devant haut dans une place sans avancer, tenant les piés de derriere fermes à terre sans les remuer, en sorte qu'il ne fait point de tems avec les hanches, comme à tous les autres airs (...)*" (LG 1751, p. 82 ; voir aussi 1754, p. 256).

2. Le **mézair** (ou *demy-air, mézère, mesert*) signifie *moitié-air*, car il se situe entre le

terre-à-terre et la courbette : le MEZAIR, ou moitié-Air, est une espèce de demi-Courbette, ou une sorte de “*Terre à Terre relevé*” (La Guérinière 1754, p. 257).

“MEZAIR est un terme qui signifie, moitié air ; c’est un saut qui, quoiqu’au nombre des airs relevés, ne l’est pourtant qu’un peu plus que le terre-à-terre, mais moins écouté & plus avancé que la courbette. On l’appelle Moitié air, Mézair, parce qu’il est entre l’un & l’autre ; & c’est pour cela que quelques Ecuyers l’appellent Demi-courbette, (...)” (LG 1751, p. 82 ; c’est la brève définition de Montfaucon, p. 186).

3. La **courbette** ressemble à un saut de kangourou. “*La courbette est un saut, dans lequel le Cheval est plus relevé du devant, plus écouté & plus soutenu que dans le Mézair, & où les hanches rabattent & accompagnent avec une cadence basse & tride, les jambes de devant dans l’instant qu’elles retombent à terre*” (LG 1751, p. 82). Peut-être pourrait-on rapprocher la courbette des “*sauts balancez*” [à baltz] de C. Fiaschi (1564, f<sup>o</sup> 89).

4. La **croupade** (groupade, grompade) “*est un saut plus élevé que la Courbette, tant du devant que du derrière, dans lequel le Cheval étant en l’air, trousse & retire les piés & les jambes de derrière sous le ventre, & les tient dans une hauteur égale à celle des piés de devant*” (LG 1751, p. 82).

5. La **balotade** “*est un saut, dans lequel le Cheval ayant les quatre piés en l’air, & dans une égale hauteur, au lieu de retirer & de trousser ses jambes & ses piés de derrière sous le ventre, comme dans la croupade, il présente ses fers de derrière, comme s’il voulait ruer, sans pourtant détacher la ruade, comme dans la capriole*” (LG 1751, p. 82-83).

6. La **cabriole** (*capriole, capreole*) s’appelait au XVI<sup>e</sup> siècle *saut de ferme à ferme*, parce qu’elle se fait “*en vn mesme lieu sans changer de place*” (La Noue, p. 112). “*La Capriole, est le plus élevé & le plus parfait de tous les sauts. Lorsque le Cheval est en l’air, & dans une égale hauteur du devant & du derrière, il détache la ruade avec autant de force, que s’il vouloit, pour ainsi dire, se séparer de lui-même, en sorte que ses jambes de derrière partent comme un trait. On appeloit autrefois cette action “s’éparer, noïer l’éguillette”*” (LG 1751, p. 83).

La croupade, la balotade et la cabriole, qui sont les trois airs les plus relevés, suivent une sorte de gradation dans l’extension des jambes et dans la force du saut : dans la cabriole, le saut le plus difficile, le cheval “*espare entierement du derrière, c’est à dire, ruë en étendant les jambes avec violence. Quand il n’espare qu’à demy, on donne à la cabriole le nom de balotade : & on luy donne celui de groupade, quand au lieu d’étendre les jambes en arrière, il les trousse sous luy, comme s’il les vouloit retirer dans le ventre, & retombe presque les quatre pieds ensemble*” (Furetière 1690). La croupade et la balotade sont deux airs très proches, “*qui ne different entr’eux que dans la situation des jambes de derrière*” (LG 1751, p. 142) ; La Broue (1612, voir 2.2.2.) les présente comme un seul et même air, dont le nom a changé (Voir aussi LG 1754, p. 258, qui les explique en même temps, et Menou, p. 107 et 136).

7. Le **Pas-&-le-Saut** est le plus ancien des airs relevés (La Noue 1620, p. 136) ; il constitue une espèce de saut de synthèse qui associe successivement un terre-à-terre, une courbette et une cabriole. “*CET air se forme en trois tems, dont le premier est un tems de galop raccourci, ou terre-à-terre ; le second, une courbette ; & le troisième est une capriole, & ainsi alternativement (...)*” (LG 1751, p. 83).

#### 2.1.4 **Airs oubliés ou exclus** par La Guérinière

La typologie de la Guérinière, qui repose sur des choix et des exclusions, n'intègre pas tous les airs possibles, soit parce que certaines pratiques, comme les croix, ont été abandonnées, soit parce que certaines attitudes du cheval ne sont plus reconnues comme des airs de manège.

Selon G. de Saunier (1756, p.99), la **Croix** est abandonnée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il l'a vu pratiquer et qu'il l'a pratiquée lui-même "*il y a environ cinquante ans*", soit au début du siècle ; ce manège se faisait, d'après lui, uniquement à Versailles. Selon Menou (p. 98), "*Faire la croix n'est autre chose que faire aller son cheval en avant, en arrière, en une place & de costé de çà & de là*". C'est donc un déplacement du cheval qui peut être associé à différents airs.

La "*croix à courbettes*" (courbettes successives dans les quatre directions) et la "*sarabande à courbettes*" (deux sauts en avant, deux en arrière, deux sur les côtés) se sont aussi perdues (LG 1754, p. 266 et E. Saurel 1990, p. 262).

Les trois manèges suivants constituent plutôt des attitudes naturelles du cheval, qui ne sont pas ou plus exploitées comme des figures académiques.

Le **galop-gaillard** n'est pas un air<sup>8</sup> : "*Il y a une sorte de Chevaux qui interrompent leur galop, en faisant quelques sauts de gayeté, soit parce qu'ils ont trop de rein, ou trop de repos, ou que le Cavalier les retient trop : c'est ce qu'on nomme Galop-gaillard : mais ce manège ne doit point passer pour un air, puisqu'il naît du caprice & de la fantaisie du Cheval, qui par-là fait seulement voir sa disposition naturelle à sauter, (...)*" (LG 1751, p. 145).

La **falcade** n'est pas traitée comme un air, bien qu'elle soit citée par l'*Encyclopédie*, dont la liste mélange allègrement les airs, bas et relevés, actuels et obsolètes. "*Falquer, falcade est le mouvement que fait le Cheval, en coulant les hanches basses & trides sous lui, à l'arrêt du galop*" (LG 1754, p. 152 ; voir aussi Furetière).

Le **saut du mouton** est signalé comme "*maniement*" par Cesare Fiaschi (1564, fol. 94), qui le place logiquement entre les *deux pas & un saut* et les "*sauts à la capriole*" (le mouton est suivi du chevreau) ; il est aussi mentionné par La Broue (1612, p. 140), qui constate qu'il n'est plus pratiqué. Mais on ne le trouve plus indiqué dans les traités français suivants. Ce saut de joie ou de défense (voir les rodéos) est à traiter comme le galop-gaillard ; suivant Littré, c'est un "*saut capricieux par lequel un cheval, en s'enlevant, baisse la tête, voûte l'épine dorsale, ramène les extrémités sous le ventre, et se jette de côté de manière souvent à désarçonner son cavalier*".

## 2.2. **L'équitation académique, d'hier à aujourd'hui**

Après la coupe synchronique opérée avec la typologie de La Guérinière, qui illustre l'équitation académique classique, il convient d'élargir la perspective historique.

### 2.2.1. **Les origines des airs ; l'équitation académique**

D'où vient l'équitation académique ? Les airs bas et relevés ont-ils été "*inventés*" par les écuyers italiens ou dérivent-ils des airs de combat hérités de la chevalerie du Moyen-Age ? Compte tenu de la lourdeur et de l'encombrement de l'équipement du chevalier européen, on le voit mal faire des pirouettes, des courbettes, et encore moins

des cabrioles ! Mais il ne faut pas négliger la nécessité d'entraîner le cheval et le cavalier pour la guerre. Ainsi La Noue traite "*des passades, et autres exercices militaires*" (1620, p. 56), et, selon La Guérinière (1751, p. 126), "*LES anciens Ecuyers inventerent les voltes pour rendre leurs Chevaux plus adroits dans les combats d'épée & de pistolet (...). Dans la suite, on fit aussi de cet exercice un manège de carriere, (...); c'est pourquoy on peut admettre deux sortes de voltes : celles qui servent au manège de guerre & celles qui se font pour le plaisir de la carriere*". La Guérinière met en relation un exercice académique avec une nécessité guerrière qui est plus propre à la cavalerie légère qu'à la chevalerie du Moyen-Age. En généralisant, on peut estimer que, sur des bases empiriques et guerrières, les maîtres italiens puis français ont mis au point un dressage savant et, abandonnant progressivement l'équitation d'extérieur tournée vers la guerre et la chasse, ils ont défini une équitation de parade qui est devenue un art.

### 2.2.2. Classement des airs

La liste des seize airs de La Guérinière constitue l'aboutissement de la théorisation de pratiques équestres inaugurées par F. Grisonne. Les auteurs plus anciens ne reconnaissent pas autant d'airs bas et relevés.

Salomon de la Broue fait état d'une liste réduite d'airs relevés (1612, p. 140) : "*En mes ieunes ans<sup>9</sup>, l'on exerçoit encore sept sortes d'airs releuez, assauoir pesades, sauts de mouton, le galop gaillard, qu'à présent on nomme vn pas, & vn saut : saults de ferme à ferme, qu'on a depuis nommez caprioles<sup>10</sup> : balotades, que nous appellons groupades, & courbettes, qui est le plus moderne, & qui n'a encores changé de nom. Depuis ils ont esté réduits à trois assauoir capriolles, groupades & courbettes, qui sont à la vérité les plus propres et gentils. Toutesfois il me semble que celui d'vn pas, & vn saut, (qu'on a presque délaissé du tout), outre qu'il est le premier & plus naturel, est aussi celui qui fait mieux paroistre le cheualier à l'entree de quelque tournoy, ou mascarade faicte à cheual : car cest air apporte plus de furie, de gaillardise, & ie ne sçay quoy de plus apparent & Martial, que ne font tous les autres*".

La Noue (1620, p. 112) limite aussi le nombre des airs relevés : "*Quant au nombre des airs gaillards & releuez, on en pratique aujourd'huy quatre, en France & en Italie, sçauoir est, le pas, & le saut, qui est le plus ancien de tous, à l'imitation de celui du Cheureul, les courbettes, le dernier inuēnté, & qui trauaille moins le cheual, les balotades, ou groupades, & les caprioles, qu'on appelloit anciennement Sauts de ferme à ferme, parce qu'elles se font en vn mesme lieu sans changer de place*". Par ailleurs, La Noue (p. 124), tout en assimilant les balotades et les croupades, les situe, par la hauteur de l'élévation, entre les courbettes et les cabrioles, et les appelle le *mezair*.

Pluvinel (1625, p. 93-94) ne compte pas les mêmes, en remplaçant les balotades par le terre-à-terre, qui sera considéré comme un air bas : "*Il y a donc [SIRE] sept sortes d'airs qu'on peut apprendre aux chevaux : mais à présent on n'en pratique que quatre, qui sont le terre à terre, les courbettes (...), les capreoles, & un pas un sault, que anciennement on nommoit le galop gaillard*". Newcastle (1658, p. 120) distingue "*quatre airs differens pour les Sauteurs, qui sont la Groupade, Balotade, Caprioles, & vn Pas & vn Saut*", tout en évoquant aussi la Courbette et le demy-Air ; seule la pesade manque alors à la liste des airs relevés.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, si Gaspard de Saunier (1756) se réfère bien à la Guérinière, Montfaucon de Rogles (1778) simplifie déjà la liste dans son *Explication de quelques*

*termes de l'Art* (p. 179) : s'il reprend sept airs relevés, il ne cite que quatre airs bas : le piaffer, le passage, la galopade & le terre-à-terre. Des cinq autres, quatre apparaissent sans doute plus comme des exercices de conduite que des airs de haute école ; quant à la pirouette, Montfaucon la définit, puis il ajoute qu'"elle n'est plus en usage" (p. 188).

### 2.2.3. L'équitation académique aujourd'hui

Les airs bas et relevés définis par La Guérinière continuent d'être pratiqués, pour la plupart, dans la haute école<sup>11</sup>. On y rencontre le pas, le trot et le galop d'école, ainsi que les deux sortes d'airs :

1. **Airs près de terre** : *passage, piaffer, changements de pied au temps (ou du tact au tact), pirouette, demi-pirouette, terre-à-terre et mézair* (ces deux derniers airs étant rares aujourd'hui) ;

2. **Airs relevés** : *courbette, croupade, cabriole, levade, pesade et ballotade*. Ils sont pratiqués notamment à Saumur et à l'Ecole Espagnole de Vienne (les trois derniers en particulier pour cette Ecole).

On retrouve donc aujourd'hui la distinction et la liste des principaux airs établies par La Guérinière. Les différences ne sont pas considérables : pour les airs près de terre, la demi-pirouette est un demi-tour sur les hanches et connaît, comme la pirouette, une variante renversée, qui se fait sur les épaules ; le changement de pied au temps (ou du tact au tact), qui se rencontre aussi aux Jeux Olympiques, est le plus rapproché des changements de pied : il doit s'effectuer à chaque foulée (= une battue sur chaque pied). Pour les airs relevés, la levade<sup>12</sup>, surtout pratiquée à Vienne, est proche de la pesade : le cheval s'élève du devant, en gardant les postérieurs pliés sous lui (voir les statues équestres) ; la levade et la pesade diffèrent par l'angle que fait le corps du cheval avec le sol (environ 45° dans la pesade, environ 30° dans la levade, qui est plus difficile).

### 3. Histoire du vocabulaire de l'équitation académique

Nous avons vu que les écuyers français, après avoir été des disciples fidèles de leurs maîtres italiens, se sont peu à peu émancipés de cet enseignement hérité pour donner progressivement naissance à une école d'équitation profondément française qui atteint le sommet de son renom au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la Guérinière notamment. Nous avons tenté de cerner ce mouvement d'émancipation en étudiant l'élaboration d'une partie du lexique de l'équitation. Il nous semble que c'est par le truchement des Français et **du** français que les principes de l'équitation académique se sont répandus dans toute l'Europe. On a coutume de dire que la plupart des termes sont dérivés de l'italien parce que les Italiens ont été les inventeurs de ces principes. C'est ce qu'écrit en 1612 Salomon de La Broue<sup>13</sup>, c'est encore ce que réaffirme La Guérinière en 1733<sup>14</sup>. Nous tenterons dans notre exposé de faire la part de l'emprunt et de l'innovation en distinguant les mots d'origine italienne, éventuellement adaptés au français, des mots typiquement français<sup>15</sup>.

D'autre part, pour mesurer l'importance sociale de l'art équestre, il nous a paru intéressant d'étudier les emplois figurés de ce lexique. La façon dont certains termes entrent dans l'usage courant est sans doute un bon témoignage de l'appropriation d'un vocabulaire spécialisé par les locuteurs contemporains.

### 3. 1. Mots empruntés à l'italien et adaptés en français

#### MANEGE

Tout d'abord, le mot "*manège*" (1590). Il vient de l'italien *maneggio* qui signifie "*dressage des chevaux, proprement maniement, exercice*" et qui est le déverbal de *maneggiare*. "*Manéger*", puis "*manier*" signifient soit "*dresser*" dans l'emploi factitif (Furetière : "*manier, travailler votre cheval sur les voltes.*"), soit "*exécuter un air, en exercice de dressage, dans l'emploi intransitif*" (Furetière : "*Ce cheval manie bien à courbettes, manie bien terre à terre, manie bien à toutes sortes d'airs*"). Le mot *manège* a, d'après l'*Encyclopédie*, un sens large et un sens étroit : au sens large, il désigne "*tout ce qui concerne les chevaux*" et au sens étroit : "*art de dompter, de discipliner, & de travailler les chevaux*".

Par métonymie le mot s'applique, dès 1611, au lieu où s'effectue le dressage, sens largement dominant depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. L'article du *Furetière* donne la description suivante : "*Lieu propre & destiné à manier, & à faire travailler les chevaux dans les Académies, dans un Manège. Il y a un terrain marqué pour les voltes autour d'un pilier, une carrière pour courre la bague, & à costé des piliers entre lesquels on met les chevaux destinez aux airs relevez*".

Par analogie, le mot désigne aussi le petit bâtiment qui abrite une machine servant à élever l'eau d'un puits selon le principe de la noria. le "moteur" de cette installation étant un cheval qui, en tournant, entraînait l'arbre d'une poulie, le terme en vint à désigner l'engin qui fait tourner des chevaux de bois (1893, *manège de chevaux de bois*). On voit ainsi assez bizarrement, et par des voies très différentes, le mot *manège* devenir un synonyme du mot *carrousel*.

Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (1671), le mot est employé au figuré au sens de "*manière d'agir, de se comporter*" (cf. Furetière : "*dans le discours ordinaire se dit aussi des façons de faire de certaines gens*") souvent avec la valeur péjorative de "*manière d'agir adroite et artificieuse*", par allusion au fait que les chevaux dressés se plient à toutes les sollicitations (cf. La Bruyère (in *Richelet*, article *manège*) : "*Etes-vous en faveur, tout manège est bon, vous ne faites point de fautes*"). Le *manège* est fait de travail, d'efforts (cf. Rousseau, 2<sup>e</sup> dialogue : "*quand même à force de manège il devrait réussir*"), et il renvoie à l'idée de bonne éducation, d'adéquation aux normes de la société (cf. Sévigné, 22.12.1688 : "*Il y a bien de petites choses qu'il faut encore lui apprendre [au jeune marquis de Grignan] pour le manège de la conversation et de la société*"). Ainsi, *avoir du manège* finit par devenir synonyme d'expérience, de savoir-faire, acquis au terme d'un apprentissage des usages de la société. Ainsi chez St Simon (25, 37) : "*Genlis avait de l'esprit et du manège et n'avait d'autre protection que celle dont il avait tout reçu*".

Mais *manier*, au sens figuré, garde le souvenir des mauvais traitements infligés aux chevaux de manège : "*MANIER (...) on dit figurément, Manier quelqu'un, le faire aller à courbettes, pour dire, le gourmander, le maltraiter, luy faire faire ce qu'on veut par violence, par autorité*" (Furetière).

#### CAVALERICE, CAVALIER

Point de manège sans cavaleric. Le mot *cavalerisse* ou *cavalerice* est un exemple intéressant d'emprunt raté. On le trouve chez La Broue : "*Premièrement donc Cavaleric est à proprement parler chevalier bien entendu & expert en l'art de dresser*

les chevaux de combat & de carrière ; lequel art les Italiens nomment aussi l'art du *Cavalerice*". Il apparaît déjà comme un mot désuet dans Furetière : "CAVALERISSE. Vieux mot tiré de l'Italien, qui signifioit autrefois un Escuyer, un Maître de manège, celui qui estoit sçavant en l'art de dresser & de gouverner les chevaux". Le mot était en concurrence d'une part avec *écuyer* ou *maître de manège*, d'autre part avec *cavalier*. C'est l'acception spécialisée d'*écuyer* qui a conduit à son rejet.

Le mot *cavalier* n'apparaît dans les dictionnaires qu'en 1606, En 1607, Oudin lui donne pour sens "gentilhomme de race". Cotgrave le traduit en 1611 par "homme de cheval ou homme d'armes ; un chevalier, un galant noble personnage". On trouve chez H. Estienne la preuve que son introduction ne s'est pas faite sans opposition : "Il y en a qui ne pouvant faire pis, changent en partie la prononciation française en italienne : tellement que les mots se trouvent être comme mestifs. Dequoy nous avons exemple en *cavalier et cavalerie* pour *chevalier et chevalerie* : vray que *chevalier* n'est pas du tout (= pas tout à fait) banni, mais si bien *chevalerie*" (*Deux Dial. du nouv. lang. fr.-ital.*, t.I, p. 110, édit. Lisieux). *Cavalier* a une acception plus ou moins large ou étroite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Synonyme de *Maître*, il désigne un "Soldat qui sert & qui combat à cheval" (Furetière), mais aussi "un Gentilhomme qui porte l'espée, & qui est habillé en homme de guerre". Il peut aussi bien avoir une extension large et désigner "tout homme qui est à cheval, surtout quand il porte des armes, & quand il a la mine de se deffendre" qu'une extension restreinte et se dire "d'un homme qui est bien à cheval, qui manie bien un cheval"<sup>16</sup>. A partir de ce sens, l'on constate un "chevauchement" déjà signalé entre domaine équestre et vocabulaire de la danse. *Cavalier* se dit aussi, selon Furetière, "d'un galant qui courtise, qui mene une Dame". En cette promenade, en ce bal, chaque Dame avoit son *Cavalier*". Plus délicat est l'emploi de *cavalier* en fonction adjectivale. Il est à craindre que tous les cavaliers ne se comportaient pas avec l'élégance qui convient à un homme du monde puisque l'adjectif *cavalier* en vient très tôt à qualifier une attitude désinvolte, voire leste et inconvenante (cf Richelet 1680 : "d'une liberté qui va jusqu'à l'impertinence ; inconvenant, leste"). On voit ainsi coexister quelque temps les deux sens, jusqu'à ce que l'acception péjorative finisse par l'emporter : en 1613 *cavalièrement* signifie "en galant homme" ("il danse cavalièrement"), mais en 1642 Oudin le définit "d'un ton leste, de façon impertinente, trop libre".

On peut assez facilement suivre l'évolution du terme à travers quelques expressions qui montrent que domine, au départ, l'idée d'aisance, de facilité : *avoir l'air cavalier* signifie "aisé, dégagé, comme il convient à un cavalier" (cf Molière, *Précieuses ridicules*, sc. IX : "Tout ce que je fais a l'air cavalier") ; *à la cavalière* "d'une façon libre et fantaisiste, sans apprêt" (cf "Amour et vers, tout est fait à la cavalière"). Enfin nous apprenons dans Furetière que *vers à la cavalière, style cavalier* se dit de vers faits par des gentilshommes par pure galanterie, mais sans en connaître les règles : aussi sont-ce de mauvais vers ! Régnier dans sa satire VIII, raille un petit maître qui force les gens à écouter ses piètres vers en commentant par "Doncq pour un cavalier, n'est-ce pas quelque chose ?").

## AIRS

Le mot *air* est un terme générique qui désigne selon l'article de l'*Encyclopédie* "tous les mouvements, allures & exercices qu'on apprend au cheval de manège".

Avec ce mot, nous entrons de plain pied dans le domaine de l'équitation académique. La qualité d'exécution des airs s'observe dans la justesse de la cadence qui les

accompagne : la cadence fait référence à l'idée de mesure, de juste proportion, d'égalité, de régularité qui est la clef de voûte de la Haute Ecole. L'existence du mot *mezair* (de l'italien *mezzaria*) nous donne la preuve de l'origine italienne du mot *air* dans le lexique équestre. Ce "*demi-air*"<sup>17</sup> nous renvoie d'une part à l'air de base qui est la courbette et d'autre part nous montre l'importance des liens entre vocabulaire équestre et vocabulaire chorégraphique. Il est fort probable que Fiaschi ait joué un rôle primordial dans cette façon d'associer lexique équestre et lexique de la danse : on sait en effet qu'il dressait en musique, et ses ouvrages portent même des notations musicales et rythmiques parfois pittoresques. N'oublions pas que l'équitation savante se pratiquait dans des *Académies*<sup>18</sup>. Dans celle que fonda Pluvinel à Paris, en 1594 (avec l'autorisation du chevalier de Saint-Antoine), on enseignait aux jeunes gens nobles l'équitation, l'escrime, la danse et les mathématiques. Mises en relation par la notion de "juste cadence", musique, danse et équitation ne font qu'un comme le montre l'article BALLET DE CHEVAUX de l'*Encyclopédie* : "On a donné le nom d'*airs* à ces différentes danses, ainsi on dit air de terre-à-terre (...). L'air est le mouvement de la symphonie qu'on exécute & qui doit être dansée. Les *temps* des airs sont les divers passages que l'on fait faire aux chevaux en-avant, en-arrière, à droite, à gauche : de tous ces mouvements se forment les **figures** & quand d'un seul temps sans s'arrêter, on fait aller le cheval de ces quatre manières, on appelle cette figure *faire la croix*. Ces passages en terme de l'art s'appellent *passades*".

Le dictionnaire de Furetière (1690) définit également *Air* comme "le mouvement des jambes d'un cheval avec une cadence & une liberté naturelle qui le fait manier avec justesse". Cette interprétation paraît préférable à celle de Menou (1612 : 107)<sup>19</sup> ou à celle que l'on trouve dans le dictionnaire de Richelet : "Action que fait un cheval de manège, laquelle a été apellée *air*, à cause - que faisant cette action le cheval s'élève en l'air ; ainsi la capriole est un air. Il y a aussi un air terre-à-terre et un air relevé".

## VOLTE

Il n'est donc pas étonnant que certains termes, comme *volte* soient "à cheval" sur les trois domaines. Ce mot est directement emprunté à l'italien *volta*. Il désigne d'abord une danse dans laquelle le danseur fait tourner sa partenaire plusieurs fois (cf 1578, Ronsard). Le mot se spécialise au XV<sup>e</sup> siècle comme terme de manège (1435, *faire la volte*) désignant un tour complet qu'on fait exécuter au cheval et, par métonymie, l'espace circulaire autour duquel on exerce le cheval (1636)<sup>20</sup>. Il s'emploie ensuite au sens de "direction" dans des locutions comme *tirer la volte vers*, *à la volte de*, encore employées en marine au XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Volte* se dit aussi d'un brusque mouvement circulaire, d'abord en parlant de la manœuvre pour se préparer au combat (1636). En escrime, il désigne (1747) un mouvement fait en tournant le pied gauche pour éviter l'épée de l'adversaire.

## TERRE A TERRE

L'expression terre à terre est aussi commune aux domaines équestre et chorégraphique. Transposition de l'italien *terra terra*, *terre à terre* est depuis 1611 un terme de manège qui désigne une allure "près du tapis". Mais la lexie désigne aussi une façon de danser sans sauter (Furetière 1690). Madame de Sévigné (1691) emploie l'expression *style terre-à-terre*. On comprend que le mot s'emploie au sens figuré pour "avoir des



idées communes, manquer d'audace" : cf Molière : "Le mien [mon esprit] est fait, ma sœur, pour aller terre-à-terre" (pour un équivalent familier, voir *au ras des pâquerettes*).

### CAPREOLE, CAPRIOLE, CABRIOLE

Si la courbette est l'air de base de l'équitation académique, c'est la capriole qui représente le summum de cet art. Attesté sous la forme *capreole* chez le seul Pluvinel, le mot apparaît sous les deux autres formes jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Mais à partir de 1762, le dictionnaire de l'Académie n'admet plus que *cabriole*, déjà donné par Nicot. Le mot est emprunté (1550) à l'italien *capriola* qui désigne d'abord la "femelle du chevreuil" (XIV<sup>e</sup> siècle), puis par métonymie, "bond, action de sauter" (1536). La forme *cabriole* résulte probablement d'un croisement avec *cabrer*, *cabrade*, *cabri*. Le terme est commun au domaine équestre et à celui de la danse où il désigne, selon l'Encyclopédie, un "saut léger et agile que les danseurs font ordinairement à la fin des cadences" (cf La Bruyère I, 179 : "Où trouverez-vous un jeune homme qui s'élève si haut en dansant, et qui fasse mieux la capriole ?"). L'extrême agilité que réclame ce genre de saut finit par conférer au mot le sens de "sauts dangereux, chutes" (cf Furetière), sens bien attesté dans l'expression *faire la cabriole*. Plus rarement, cette locution est employée par euphémisme avec les valeurs figurées de "mourir" et de "se ruiner" (1845). Au figuré, le mot prend le sens de "souplesse confinant à la servilité" (1545), "retournement opportun d'attitude aux dépens de la dignité" (1690), mais ce sens a vieilli plus encore que celui d'"expression de joie".

### GROMPADE, GROUPE, CROUPADE

Enfin, nous avons des dérivés en *-ade* qui nous renvoient aux airs bas préparatoires à la courbette et à la capriole. D'abord la croupade. La forme *grompade* que l'on trouve chez Menou correspond à une hésitation fréquente au XVII<sup>e</sup> siècle entre *ou* et *on* (cf *couvent/convent*), alors que *grouppade* (Richelet 1680, La Noue, Newcastle) est dû à l'influence de l'italien *gruppata*. L'étymologie ramène le mot au germanique \**Kruppa*. A partir de 1642, le mot se fixe sous la forme *croupade* si bien que Trévoux 1740 note "Quelques gens disent *groupades*, mais mal". On pourrait invoquer une hésitation entre consonne sourde et sonore à l'initiale, mais il semble plutôt que l'on ait la création d'un dérivé français formé d'une base *croupe* et d'un suffixe *-ade* isolé à partir de la série *posade*, *falcade*, *passade*, etc. et permettant de créer *ruade*, *levade*, *cabrade*, etc. On peut donc dire qu'il y a eu dans ce cas émancipation du français par rapport à l'italien, en tout cas traduction.

### POSADE, PÉSADE, PESADE

Le mot *pesade* ensuite est la réfection (Cotgrave 1611), sous l'influence de *peser*, *de posade* (1579), terme d'équitation emprunté à l'italien *posada*. Ce terme, qu'on trouve chez Grison (1550), est le participe passé féminin substantivé de *posare* "s'arrêter". Le mot français témoigne de la recherche d'une certaine motivation qui le rend quelque peu infidèle à son étymon italien.

### PASSADE

Appartient à la même série dérivationnelle le mot *passade*, qui est dérivé de *passer* avec le suffixe *-ade*, probablement sous l'influence de l'italien *passata*, attesté

depuis le XIV<sup>e</sup> siècle (Boccace) au sens de “*passage*”, “*action de passer*”. Le dictionnaire de l’Académie (1694) donne en exemple : “*Il n’a pas séjourné là, il n’y a fait qu’une passade*”. L’emploi spécialisé du mot en équitation conserve le sens propre du mot (cf Richelet : “*étendue de terrain, borné ou non, par où le cheval doit passer et repasser sans qu’il lui soit permis de s’en écarter*”). Il s’utilise aussi en escrime (1654-1655).

Mais par une restriction d’emploi synecdochique, parce que, comme le dit le rédacteur de l’Encyclopédie à l’article PASSADE, “*le chemin ou la piste que le cheval trace en passant et repassant plusieurs fois sur une même longueur de terrain [...] ne peut se faire sans changer de main, les passades sont différentes selon les différentes maniere de changer de main & de fermer la passade c’est-à-dire de tourner pour repartir & revenir sur la piste*”, le terme de *passade* en vient à ne désigner que le demi-tour, le changement de direction opéré : on parle alors de *passade d’un temps ou pirouette*, de *passade furieuse* ou à la française faite en trois temps, ou de *passades relevées exécutées à courbettes*.

Mais c’est le sens figuré de “*goût passager pour une chose*” qui s’est conservé. Il s’applique surtout à une aventure amoureuse de courte durée. Le DHLF invoque la paronymie avec *passion* dont *passade* semble une sorte de diminutif, comme *amourette* est le diminutif-péjoratif d’*amour*. La langue libertine du XVIII<sup>e</sup> siècle offre de nombreux emplois du mot dans ce sens figuré et contribue ainsi à généraliser cette acception, comme chez Crebillon fils (*La nuit et le moment*, 1755, p. 29) : “*mais je la jugeois bonne pour une passade, et je résolu de m’en amuser tant qu’elle resteroit chez Julie*”, ou chez le Comte de Mirabeau (*Lettres écrites du donjon*, 1780, p. 128) : “*La galanterie qui mène tout droit à ce vil trafic appelé passade, est précisément l’extrémité opposée de la tendresse*”.

Le sens figuré s’est formé à partir des expressions suivantes :

- \* à la *passade* “en passant, superficiellement” : “le duc de Bourgogne conférait quelque fois, mais à la passade sur des matières particulières” (St Simon) ;
- \* *cela est bon pour une passade* : “pour une fois”, “à condition qu’on ne recommence pas” (Académie 1694) ;
- \* *revenir à la passade* : “sur ses pas”, “sur ce qu’on dit” : cf Sévigné (8.7.1685) : “Je reviens à la passade pour vous dire encore une fois que vous ne soyez point en peine de ma jambe ni de ma santé” ;
- \* *de passade* : “*provisoirement*” : cf le père Garasse (*Doctrine curieuse des beaux esprits*, 1623, p. 420, livre 4, section 14) : “Lorsqu’il a été question de nous mettre en ce monde, qui est l’apprentissage de l’autre vie, il ne nous a pas appelez au conseil, il ne nous a pas demandé nostre consentement, il nous y a mis sans nostre ayde, ce n’est pas pour tousjours, ce n’est que de passade...” ; Restif de la Bretonne (*Le paysan pervers*, 1776, p. 108, 5<sup>e</sup> partie) : “on fait quelquefois ainsi des connoissances de passade fort agréables”.

## PASSEGE, PASSEIGE, PASSAGE

Ce terme de manège enfin est emprunté à l’italien *passaggio* (1562, en équitation), proprement “*passage*”, déverbal de *passaggiare* “*promener, se promener*”, dérivé de *passare*, correspondant au français *passer*. Le verbe italien a été emprunté sous la forme *passager* (XVI<sup>e</sup> siècle) comme terme de manège. On le trouve sous plusieurs

graphies : *Passeige* (Pluvinel 1666), *Passage* (Pluvinel 1625), *Passége* (Eisenberg 1747), *Passége* (La Broue 1612 : “*Passége, façon de cheminer d’un pas d’école adverty & limité tant par les voltes que par le droict*”). Il devient *passage* (1611) sous l’influence du nom d’action français.

Alors qu’il désigne initialement une façon de cheminer, le mot a, semble-t-il, été détourné de son sens premier, à partir d’expression comme “*passager les voltes*”, pour devenir synonyme de ce qui s’est appelé plus tard (XIX<sup>e</sup> siècle) *appuyer*. On trouve en effet dans Furetière : “*Passeger : Terme de Manege. C’est mener un cheval au pas, ou au trot sur deux pistes le faisant marcher de costé, ensorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que traceront les espauls. On dit aussi, Passeger, & promener un cheval. On passege un cheval en étroite ligne, & sur les voltes*”. Et dans l’*Encyclopédie*, article CHEVALER : “*se dit de l’action du cheval à qui, quand il passage sur les voltes au pas ou au trot, la jambe de dehors de devant croise ou enjambe à tous les seconds tems sur l’autre jambe de devant*” et à l’article TETE : “*Ce mot entre en plusieurs façons de parler de manege : on dit passer un cheval la tête et les hanches en dedans ; cette phrase signifie porter un cheval de côté sur deux lignes parallèles au pas ou au trot ; de sorte que le cheval pliant le cou, tourne la tête au dedans de la volte & regarde le chemin va faire... On dit aussi qu’il a la tête dedans quand il manie sur les voltes de biais & en pliant un peu la tête (D.J.)*”.



Photo de la gravure de la capriole de La Guérinière.



La Balotade.

*Autres figures, tirées du Livre de Gaspard de Saunier, L'Art de la Cavalerie (1756 ; réédité par Florilège, 1988).*



*La Courbette.*



*La Croupade.*

## 3.2. Mots français

### 3.2.1. Fonds ancien

Les dénominations des allures naturelles et défectueuses appartiennent toutes à un vieux fonds français. Nous retenons seulement celles qui se sont prêtées à des emplois figurés.

#### GALOP, GALOPADE

Le mot *galop* vient du francique \**walhlaup*, composé de *wal* “champ de bataille” et de \**hlaup* “saut, course” (selon l’étymologie la plus autorisée), parce que la course vers le champ de bataille d’un cavalier et d’un fantassin accroché à la crinière de son cheval s’était répandue dans toute l’Europe. Sur ce mot a été créé *galopade* pour désigner un “galop d’école, raccourci et ralenti” (Cotgrave, 1611), “*un véritable galop de manège ; c’est-à-dire un galop qui, fourni par un cheval qui a de beaux mouvements, & dont tous les efforts sont mis en jeu, est parfaitement sonore et cadencé*” (Encyclopédie).

Le paradoxe est que le mot *galopade* désigne de nos jours (depuis 1878), tout au contraire, une course précipitée. On trouve *galopée* chez Zola. Ce sens vient sans doute de la danse à la mode appelée “*galop*” car, selon Littré, *galopade* s’est dit du galop de la danse. C’est ainsi que de façon assez paradoxale, l’expression *à la galopade* (1888) signifie “*en hâte et sans soin*”.

#### AMBLE

L’amble est une allure confortable, propre à la promenade (cf Rabelais : *hacquénées et autres bêtes d’amble*), comme l’indique son étymon *ambulare*. Le mot est attesté depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et a donné lieu à de nombreux dérivés comme *amblier*, *ambleux*, *ambleuse*, et *ambleur* qui désigne en argot un voleur. *Perdre l’amble* s’est employé au sens figuré (XVI<sup>e</sup> siècle) pour dire “échouer”.

L’amble est d’abord l’allure des poulains : *Mettre aux ambles*, *mettre à l’amble* c’est au sens propre “dresser un poulain” et au sens figuré (1565-1572) “soumettre, dompter”. Si l’amble est jugé une allure défectueuse par les écuyers, c’est, selon le rédacteur de l’*Encyclopédie*, parce qu’“on peut mettre au galop un cheval qui trotte, sans l’arrêter mais qu’on ne peut pas le mettre de même de l’amble au galop sans l’arrêter ; ce qui prend du temps & interrompt la justesse & la cadence du manège”. On a ainsi l’expression *aller du galop à l’amble* pour dire “faire quelque chose d’impossible” : cf CI d’Esternod (*L’espadon satyrique*, Satyre 3, 1619, p. 37) : “*C’est aller du galop à l’amble avant que nous couchions ensemble, les loups baiseraient les brebis, et la vapeur de vostre aisselle ressentira, mademoiselle, et la civette et l’ambre gris*”.

#### AUBIN, HOBIN, HOBBY, HAUBBY

Le mot n’est pas un emprunt à l’anglais malgré les graphies attestées, mais vient de l’a.fr. *hober* “bouger, remuer” (cf alld *hüpfen* “sautiller”) (TLF). On le trouve chez Chrestien de Troyes pour désigner une “*race de petit cheval d’Angleterre ou d’Irlande*” (T.L.F.) et chez Rabelais (1534) : “*aller le pas, le trot, l’entrepas, le gualop, les ambles, le hobin...*”. Le mot est fixé sous l’orthographe *aubin* depuis 1688 (TLF).

## TRAQUENARD

Le mot *traquenard*, qui vient du gascon *tracanart*, apparaît chez Rabelais (1534) avec le sens de “*trot défectueux*” et de “*cheval qui a cette allure*”.

Le mot désigne aussi un piège à trébuchet pour prendre les animaux nuisibles, les renards, par exemple. Le F.E.W. et, à sa suite, le DHLF font dériver ce sens de l’acception équestre. Le cheval traquenard a une allure irrégulière, chaloupée, balancée. L’animal pris au piège du traquenard se trouve déséquilibré, s’effondre du côté du membre pris. L’emploi du terme en vénerie a conduit à une acception plus large qui est la plus fréquente de nos jours, à savoir “*piège, embûche*”. On la trouve attestée depuis 1622. Il existe aussi une danse gaie appelée *traquenard*.

### 3.2.2. Mots plus récents

#### B ALOTADE

L’existence de dérivés en *-ade* comme *posade*, *passade*, *croupade*, tend à faire série et suscite l’identification d’une finale *-ade* associée au vocabulaire équestre. C’est ainsi, nous l’avons vu, que s’explique *croupade*.

*Balotade* semble être lui aussi plutôt un dérivé français. D’après le T.L.F., la finale de *balotade*, qui est attestée depuis 1611 dans Cotgrave, s’explique plutôt par analogie de mots comme *gambade* que par un emprunt à l’italien *ballottata* qui n’est attesté en ce sens qu’en 1681. Il semble que chez Fiaschi on trouve tout simplement “*saut de mouton*”. Si le mot est bien formé sur le verbe français *balloter* “*agiter en divers sens*”, le lien entre la figure et la dénomination s’explique peut-être par les agitations que subit le cavalier qui manie cet air relevé. *Balloter* vient de *ballotte* “*petite balle*” et signifie entre autres “*se renvoyer la balle*”, et au sens moral “*tourmenter une personne en l’envoyant de l’un à l’autre*”. En tout cas, le verbe s’emploie aussi dans le vocabulaire de la danse : “*faire un ballotté*”.

#### PIAFFER

Ce mot se signale immédiatement par son caractère bien français. Attesté depuis 1578, le mot *piaffer* est bien antérieur, mais cet infinitif, devenu aussi substantif, est d’origine inconnue. On évoque, faute de mieux, une forme onomatopéique très peu vraisemblable, vu la valeur abstraite du mot à son apparition. Le mot a d’abord servi à exprimer le fait d’agir avec ostentation, de faire des embarras, sens sorti d’usage. Le déverbal *piaffe* (1567) quasiment limité dès le XVI<sup>e</sup> siècle à la locution *faire de la piaffe* “*étaler sa richesse, son importance avec ostentation*” (correspondant au français actuel *frimer*) a été synonyme de “*luxé vaniteux, étalage*” (1574) : cf Littré *piaffe* “*terme familier. Braverie, somptuosité, manières par lesquelles on cherche à attirer l’attention du roi : “Nous appelons parade et bravade, eux [les courtisans] diroyent piaffe, ce que nous nommions magnificence*”. Ce sens a disparu.

Le sens physique de “*frapper la terre en levant alternativement chacun des pieds de devant*”) à propos d’un cheval est un emploi de manège (1677, Solleysel, *Nouvelle méthode pour dresser les chevaux* : “*frapper la terre en levant et en abaissant alternativement chacun des pieds de devant*”) qui s’est répandu dans l’usage général. Fiaschi parle de “*demeurer en meute : estre sans repos en un lieu, lever tantost l’un des bras tantost l’autre*”. Le lien entre les deux sens vient sans doute des jeux de carrousel dans

lesquels cavaliers et chevaux étaient richement parés et au cours desquels les chevaux paraient dans cette allure particulièrement valorisante : cf *Encyclopédie* “*Les chevaux qui piaffent, de même que ceux qui sont instruits au passage, sont les plus propres pour les carrousels & pour les occasions d’éclat*”.

Par analogie, on passe au sens de “*frapper du pied, piétiner*” en parlant d’une personne (1865), souvent avec la valeur de “*manifeste ses sentiments par des mouvements impulsifs*” notamment “*manifeste son impatience*”.

## PIROUETTE

Avec *pirouette*, nous avons encore une preuve de l’émancipation du vocabulaire équestre français par rapport à l’italien. Le mot, qui est attesté depuis 1451, est probablement l’altération sous l’influence de *girouette* de *pirouelle* (1364) formé de \**pir* “cheville” et *rouelle* “petite roue”.

Le premier sens de *pirouette* concerne un dé à quatre faces que l’on fait tourner sur une cheville qui le traverse, formant *toton* (toupie), ainsi que la représentation de ce jouet d’enfant en joaillerie (1451). Par analogie du mouvement de toupie, le mot se dit d’un tour ou demi-tour que l’on fait en pivotant sur la pointe ou le talon d’un pied (1611 Cotgrave “*tour d’un danseur sur la pointe du pied*”) et, dans les manèges (XVII<sup>e</sup> siècle), d’une figure analogue que l’on fait faire au cheval. On rencontre donc le mot aussi bien dans le vocabulaire de la danse que de l’équitation. C’est d’ailleurs à cet autre domaine qu’il a été emprunté puisque dans un de nos plus anciens textes, celui de Fiaschi, on parle plutôt de contre-temps : “*le nom de contre temps a esté pris de ce, qu’en ceste sorte de maniement, on ne donne pas temps au cheual de s’accommoder par la droite route, comme on fait aux autres maniemens, tant à demy qu’à tout temps (...) apres qu’on a donné carriere à toute furie au cheual en la remise, & commencé à l’arrester passant les deux tiers d’icelle, sur la fin on le tient quelque peu (...) sur le costé opposite à celui duquel on le veut faire volter (...) : & puis on le fait volter en ceste maniere, sans qu’il bouge les pieds de derriere du lieu auquel il les aura assis, iusques à ce qu’il soit retourné en la droite route*”.

Par extension, le terme désigne une “*culbute*”. Il a pris la valeur abstraite de “*dérobade plaisante, spirituelle*”, surtout au pluriel dans *répondre, s’en tirer par des pirouettes* (1798, Académie : “*on dit figur. et famil. d’un homme qui au lieu de profiter d’un discours sérieux s’est mis à plaisanter qu’il a répondu par des pirouettes ; et d’un homme qui échappe à ses créanciers par des subterfuges et des tours d’adresse qu’il les paie en pirouettes*”). Il a pris plus tard (1833) le sens de “*revirement brusque d’opinion*”.

## COURBETTE

Enfin *courbette* appartient à la même série dérivative que *pirouette* et se donne clairement comme un mot français. De quel mot est-il la transposition ? On pourrait suggérer *les sauts balancez* ou à *balz* de Fiaschi (voir *supra*) quand on lit la définition de Richelet : “*Les courbettes sont des sauts de médiocre hauteur que le cheval fait en portant premièrement les deux piés de devant en l’air & les deux piés de derriere suivent avec une égale cadence*”.

Le mot *courbette* apparaît en 1540 comme terme de manège. Avec le mot *courbette*, nous avons un exemple net de contre-emprunt : au XVI<sup>e</sup> siècle, nous avons rendu aux Italiens *corvetta*.

On emploie l'expression à *courbettes* pour *en sautant* : cf Mémoires de Bussy-Rabutin (1696, t. 1, p. 85) : “[la salle] était décarellée en beaucoup d'endroits, en sorte qu'on n'y pouvait aller qu'à *courbettes*”.

Ce mot est employé plus tard, par analogie, en parlant d'un geste humain exprimant la déférence (Ronsard, 1578). Le sens usuel (salut déférent) est dérivé du sens équestre *s'en aler à courbettes*. On voit dans l'extrait suivant comment s'opère le passage du sens équestre au sens figuré (Marquis V. de Mirabeau, *l'Ami des hommes*, 1755, p. 223, partie 2, chap. 4.) : “*il optera pour la finance où après quelques courbettes d'initiation, il acquerra promptement le droit d'ordonner aux autres le même manège*”. La courbette est tellement la pierre de touche du dressage, et elle demande une telle soumission de la part du cheval que l'expression “*faire aller un homme à courbettes*” signifie au sens figuré “*avoir plein pouvoir sur lui*” : cf Furetière “*Manier quelqu'un, le faire aller à courbettes, pour dire le gourmander, le maltraiter, luy faire faire ce qu'on veut par violence, par autorité*”.

Par extension, le mot a pris, surtout au pluriel, le sens péjoratif de “*marque servile et obséquieuse de déférence*” (1623, Sorel) : cf Richelet : “*On le dit aussi dans le stîle bas d'un homme rampant devant quelcun. Il fait des courbettes*”. *Faire des courbettes*, c'est ramper devant quelqu'un :

\* “*Voilà de mes réponses, que j'accompagnais civilement de courbettes de corps courtes et fréquentes, auxquelles apparemment ces messieurs prirent goût, car il n'y en eut pas un qui ne me fit des compliments pour avoir la sienne*” (Marivaux, *Le payan parvenu*, 1735, 5<sup>e</sup> partie, p. 266) ;

\* “*Ce fade personnage, en ses façons discrètes, me donne la colique à force de courbettes*” (Destouches, *Le glorieux*, 1732, Acte 1, scène 5).

## Conclusion

Si l'équitation académique est née en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle, l'école française connaît dès le XVII<sup>e</sup> siècle un grand rayonnement. C'est durant le siècle de Louis XIV que l'art équestre français connaît son plus grand raffinement : le célèbre carrousel de 1662 a donné son nom à une place de Paris, et l'installation du Manège de Versailles en 1680 ouvre la piste à de brillants écuyers académistes ou “*royaux*”. Mais, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'équitation est en déclin, par manque de principes directeurs : La Guérinière met alors en place des règles claires et durables, introduisant une révolution de l'équitation qui aboutit à un véritable art équestre, fait d'élégance et de légèreté. Les dures nécessités de la guerre vont remettre en cause cette équitation académique : “*Arrivée à maturité en moins de deux siècles (Grisone : 1550, La Guérinière : 1729), l'équitation classique dite “de haute école”, ne répondait pas aux exigences militaires*”<sup>22</sup>. Avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est rejetée ou au moins modifiée par les maîtres militaires<sup>22</sup>. L'équitation académique reste cependant vivante aujourd'hui : elle nous a légué des principes de dressage toujours valides (travail du rassembler, de l'épaule en dedans,...), et la plupart des airs continuent d'être pratiqués à Vienne (Ecole espagnole) et à Saumur.

Le vocabulaire de l'équitation académique s'est constitué en France par le moyen de beaucoup d'emprunts, à l'italien certes, mais il existe aussi un fonds français ancien. Le français s'émancipe aussi en remotivant les formes empruntées dans son propre système (*croupade*, *cabriole*) ou en donnant aux termes des sens nouveaux (*volte*), tout en



exploitant sa propre série dérivative en *-ade* (cf. *levade*). L'extension du vocabulaire de l'équitation dans la société française concerne d'abord le domaine de la danse, avec lequel l'équitation partage des termes dès les origines, mais aussi, plus généralement, certaines attitudes sociales. L'évolution du vocabulaire se fait en rapport avec la pratique équestre : des mots disparaissent (*galopade*), de nouveaux apparaissent (*appuyer*, *levade*). Et le style des définitions et des explications varie selon les époques (on peut comparer, à titre d'exemple, les manuels de la Fédération Française d'Équitation et les traités de La Guérinière), pour évoquer une réalité des pratiques équestres généralement établies au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## DÉBAT

M. Blanc : *Nous sommes dans une région viticole extrêmement réputée et il me semble intéressant de citer le “coup de l'étrier”.*

Mme Delhay : *Oui, effectivement, mais le domaine du vocabulaire de l'équitation est si vaste que nous nous sommes limités aujourd'hui au domaine des airs bas et des airs relevés. Bien sûr, nous comptons étudier de façon beaucoup plus large les expressions entrées dans le langage courant et qui viennent de l'équitation, par exemple “en moins de deux” ou le “coup de l'étrier”. D'ailleurs, je voudrais faire un appel : si des personnes connaissent des expressions de ce genre, qu'elles veuillent bien nous les faire parvenir par le biais du comité d'organisation du colloque. Cela nous serait très précieux pour notre corpus.*

M. Nourrisson : *A propos du “coup de l'étrier”, il y a, bien sûr, un rapport avec le cheval puisque cela nous vient du langage des postiers qui ne descendaient pas de cheval dans les relais de poste ; pour faire vite, ils se contentaient de quitter les étriers, se mettaient en amazone et on leur portait à boire. Tout simplement.*

M. de Montal : *Je voudrais préciser ce qu'imite ou ce que veut représenter l'air de manège du “passage” : c'est tout simplement l'air et l'attitude naturelle que prend au cours des jeux amoureux l'étalon qui tourne autour de la jument. Quand on observe le comportement de l'étalon et de la jument, quelques instants, quelques heures ou quelques jours avant l'accouplement, on observe tout un rituel, certains diront un jeu amoureux, où l'on voit l'étalon dans des allures qui sont celles que l'on essaie de reproduire au moment où on met le cheval au “passage” ou au “piaffer” ; c'est la recherche d'une chose naturelle.*

## BIBLIOGRAPHIE

1. **Dictionnaires**

P. Richelet, *Dictionnaire françois...*(Genève, 1680).

A. Furetière, *Dictionnaire universel* (La Haye, 1690).

E. Littré, *Dictionnaire de la langue française* (1873-1883 ; réimpr. Hachette-Gallimard, 1959-1961, 7 vol.).

W. von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW)* (Tübingen/Basel, 1922-, 23 vol.).

*Trésor de la Langue française (TLF)* (Paris, Klincksieck, puis Gallimard, 1971-1994, 16 vol.).

*Dictionnaire Historique de la Langue française (DHLF)* (Le Robert, 1992, 2 vol., 2391 p.).

2. **Traité équestres**

1. Grison, Fédérico, *Gli ordini di cavalcare*, Naples, 1550.
2. Fiaschi, Cesare, *Traité de la manière de bien embrider, manier et ferrer les chevaux : avec les figures des mors de bride, tours et maniements et fers qui y sont propres. Faict en langage italien par le S. Cesar Fiaschi et naguères tourné en françois*. Paris, C. Perrier, 1564.
3. La Broue (Salomon de), *LE CAVALERICE FRANÇOIS. Contenant les préceptes principaux qu'il faut observer exactement pour bien dresser les Chevaux aux exercices de la carrière et de la campagne*, Paris, Abel L'Angelier, 2<sup>nd</sup>e édition, 1602 ; 3<sup>e</sup> édition, 1612.
4. La Noue, Pierre de, *La Cavalerie Françoise et Italienne ou l'art de bien dresser les Chevaux selon les préceptes des bonnes écoles des deux Nations, tant pour le plaisir de la Carrière et des Carozels que pour le service de la Guerre...* Lyon, Cl. Morillon, 1620.
5. Menou de Charnizay, René, *La pratique du Cavalier ou l'Exercice de monter à Cheval. Qui enseigne la methode de réduire les Chevaux dans l'obéissance des plus beaux Airs et Maneiges*. Paris, Veuve M. Guillemot & S. Thiboust, 1612.
6. Pluvinel, Antoine de, *Manège Royal où l'on peut remarquer le Défaut et la Perfection du Chevalier en tous les exercices de cet art, digne des Princes*. Paris, chez Guillaume Le Noir, 1623  
- *L'instruction du Roy en l'Exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel... lequel respondant à sa Majesté luy faict remarquer l'excellence de sa méthode pour réduire les chevaux en peu de temps à l'obéissance des justes proportions des plus beaux Airs et Manéiges*. A Paris, chez Michel Nivelle, 1625 ; Utrecht, 1629 ; Amsterdam, 1666.
7. Newcastle, William Cavendish, marquis de, *Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux. Oeuve auquel on apprend à travailler les chevaux selon la nature, et parfaire la nature par la subtilité de l'art*. Anvers, J. Van Meurs, 1658.
8. La Guérinière, François Robichon de, *Ecole de Cavalerie. Contenant la Connoissance, l'Instruction et la Conservation du Cheval*. Paris, de l'impr. de Jacques Collombat, 1733 ; nouvelle édition, 1751.  
- *Elements de Cavalerie contenant la Connoissance du Cheval, l'Embouchure, la Ferrure, la Selle, et avec un Traité du Haras*. Paris, Compagnie des Libraires, 1740 ; nouvelle édition, 1754.
9. Saunier, Gaspard de, *L'Art de la Cavalerie, ou la manière de devenir bon Ecuyer par des règles aisées et propres à dresser les chevaux à tous les usages que l'utilité et le plaisir de l'Homme exigent...* Paris, chez C.A. Jombert, 1756.
10. Montfaucon de Rogles, *Traité d'Equitation*, Paris, chez C.A. Jombert, 1778.

## NOTES

1. E. Saurel, *Histoire de l'équitation. Des origines à nos jours* (Christian de Bartillat, 1990), p. 209.
2. *Ecole de cavalerie*, 1733, et *Elemens de cavalerie*, 1740. Dans nos citations, nous nous référons respectivement aux éditions de 1751 et de 1754 de ces deux traités (voir bibliographie), dont nous respectons l'orthographe originale. Nous abrégeons le nom de l'auteur : LG.
3. Voir aussi LG 1754, p. 161 et Montfaucon de Rogles 1778, p. 179.
4. Luc de Montal nous a fait remarquer au colloque que le passage correspond à l'allure naturelle de l'étalon qui fait sa cour...
5. Newcastle 1658 (p. 45) conteste l'idée de volte d'une piste : dire qu'une "volte, ou cercle" est d'une piste (ou cercle) est tres-faux, car les quatre jambes font deux pistes (ou cercles).
6. Correspond à *repolons* (<it. *repoloni*) chez C. Fiaschi 1564, f° 81 : "ainsi sont-ils appelés, pource qu'on remet souvent le cheval sur le droit sentier, sans luy faire faire aucune volte".
7. Quand furent inventées les braguettes pour les chausses, elles furent d'abord des espèces de poches extérieures, dont les extrémités étaient tenues attachées par un cordon à bouts ferrés appelé *aiguillette*.  
Un homme redoutait toujours le maléfice qui *nouait l'aiguillette* (C. Duneton, *La puce à l'oreille*, L. Poche, p. 339).
8. Selon Pluvinel (1625, p. 93), c'est aussi l'ancien nom d'un *pas un saut*.
9. Il est né vers 1552.
10. "J'ay desja dit ailleurs que ces caprioles se souloyent nommer sauts de ferme à ferme, c'est-à-dire faits en peu de place & sans aucun temps différent entre les sauts. Mais depuis les Néapolitains luy ont ainsi changé le nom, disant que c'est à l'imitation de l'air des sauts que le chevreul fait en courant & parce que au lieu de ce mot chevreul ils disent en leur langue (*caprio*) ; ils ont attribué à cest air le nom de caprioles".
11. J. Tondra, *Dictionnaire du cheval* (PML Editions, 1979), p. 79.
12. *Levade* (de lever, XX<sup>e</sup> s.) : "En équitation, saut dans lequel le cheval dresse l'avant-main en restant sur ses jarrets ployés (GLLF). - Hipp. "Mouvement par lequel un cavalier fait cabrer légèrement son cheval (les sabots à 50 cm du sol" ) (Dupré 1972) (TLF).
13. Livre I, p. 10 : Interprétation de plusieurs termes de cet art : "Reconnoissant le défaut de mots propres pour cet art en notre langue François, j'ay eu recours à l'Italienne, tant parce que les Cavaliers en usent plus communément qu'aussi ils ont je ne sçay quel air plus gaillard, sont plus significatifs et peuvent expliquer le sens par un mot, qui auroit besoin de plusieurs pour le faire entendre en François. Néanmoins par ce que ces mots & autres de l'art ne sont cogneus à tous les François, ie les ay voulu releuer de ceste peine par l'interprétation suyuante".
14. "Il faut remarquer que la plûpart des termes de Manège dérivent de l'Italien ; parce que les Italiens sont les premiers Inventeurs des regles & des principes de cet Art". (1751, p. 79).
15. Nous adaptions les explications étymologiques proposées par le *DHLF* et le *TLF* (voir bibliographie), sauf indications contraires.
16. Selon Ménage (*Observations sur la Langue françoise*, 1675, 1ère partie, ch. 296, p. 522-523), "Cavalier, se dit proprement de quiconque est à cheval, ou va à cheval. Ainsi on dit, *Je suis bon Cavalier ; Je suis mauvais Cavalier*. Il se dit aussi d'un Soldat qui sert dans une Compagnie de Cavalerie. Et il se dit encore de toutes sortes de gentilshommes qui portent l'épée. *Les Dames & les Cavaliers. Chevalier*, c'est celui qui est d'un ordre de Chevalerie".

17. voir plus haut (2.1.3.) la définition de *Mézair* (La Guérinière 1751, p. 82).
18. Ménage distingue *Académicien* et *Académiste* : ce dernier "est d'une Académie, où l'on apprend à monter à cheval" (*Observations sur la langue françoise*, 1675, p. 476).
19. *Il y a de plusieurs sortes d'actions que le Cavalier apprend à son cheval, soit pour s'en servir, soit pour son plaisir, les unes plus basses, les autres plus relevées, selon qu'il juge son inclination, sa force, sa gentillesse, & sa légéreté, comme terre à terre, courbettes ou mesert, balotades, ou grompades, qui est une mesme chose, caprioles & un pas & un saut, toutes lesquelles actions le Cavalier a nommées airs & a pris ce nom-là de l'eslevation que faict son cheval en l'air & dict on celuy aller du plus-bel air qui s'en approche le plus pres & qui se leve le plus haut, qui est la seule raison pour laquelle on se sert de ce nom, air"*.
20. La volte pratiquée en France diffère de la volte pratiquée en Italie, appelée *Radoppio* (voir plus haut, 2.1.3. : LG 1751, p. 81).
21. *Capreole* chez Pluvinel ; *Capriole* chez Fiaschi, La Broue, Menou, Newcastle, la Guérinière ; *Cabriole* chez Nicot, Furetière, Eisenberg, Saunier, Académie 1740.
22. D. Bogros, *Des Hommes, Des Chevaux, Des Equitations. Petite histoire des équitations pour aider à comprendre l'Equitation* (Caracole, 1989), p. 111.